



## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 octobre 2017

Le mardi 17 octobre 2017 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le Président en date du 11 octobre 2017, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

### APPEL NOMINAL

#### Présents :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Michel DE REYDET, M. Georges Noel NICOLAS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Jean-Michel COMBET

Commune de Copponex

M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles

M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES,  
M. Louis JACQUEMOUD, Mme Catherine CHALLANDE, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ,  
M. Louis-Jean REVILLARD

Commune de Cuvat

M. Dominique BATONNET

Commune le Sappey

Mme Laura VIRET

Commune de Saint Blaise

M. André VESIN

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Procurations :

Mme Marcelle BUFFARD, Commune de cuvât

Absents excusés :

M. Jean-Louis FELFLI, M. Christophe BOYER, Commune de Cernex  
M. Christian BUNZ, Commune de Cruseilles

Absents :

M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 24

&&&

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2017 à approbation.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Frank GIBONI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président remercie M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand, M. Julian Martinez pour leur présence et excuse M. le Sous-préfet et Mme Dominique Alvin.

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. VALIDATION DOSSIER PRO-DCE GYMNASSE, **1 ABSTENTION**

L'assistant de maîtrise d'ouvrage, le cabinet d'architectes AER et l'économiste présentent les dernières modifications apportées au projet suite aux réunions du comité de pilotage.

L'architecte présente les trois évolutions majeures par rapport au projet présenté en phase APD :

- La remise en cause, par le bureau d'études structures, de la poutre d'origine en bois d'une longueur de 50 m et son remplacement par une poutre métallique de 46 m avec une incidence sur la baie vitrée située à proximité de l'espace bar, lui-même transformé pour une plus grande fluidité. A l'extérieur, les architectes ont proposé de remplacer l'enduit par des panneaux composites en fibrociment, présentant une meilleure qualité de finition et une plus grande durée de vie. Cette option se chiffre à 50 000 euros.

- Sur la façade située rue des Frères, le talus destiné à un cheminement piéton et à l'installation de nacelles nécessaires au nettoyage des vitres est supprimé en raison des complications techniques et surcoûts qu'il entraîne. Sa suppression permet de libérer un espace au niveau de la chaussée permettant la création de places de stationnement. Ce choix est validé.

- Concernant la structure « escalade », plusieurs difficultés sont apparues au cours des échanges avec la fédération, celle-ci suggérant de privilégier la qualité d'usage à une homologation. La nécessité de créer des surplombs et des reculs de 2 m a obligé les architectes à proposer une solution de compromis, permettant de conserver la classification régionale, à la fois pour l'escalade et pour le badminton avec 9 terrains avec l'installation d'un filet de séparation. En cas de co-activité, 3 des 9 terrains de badminton seront neutralisés et des tapis de sol devront être disposés pour assurer la sécurité des grimpeurs. Cette solution est validée.

Concernant la vêtue extérieure, M. Daniel Bouchet s'interroge sur l'aspect esthétique et la résistance dans le temps de la partie supérieure de la façade actuellement prévue en enduit. Pour les architectes, la couvertine peut bouger et entraîner des coulures disgracieuses sur l'enduit, les panneaux ayant indiscutablement un meilleur rendu esthétique. M. Gilles Pecci demande confirmation que la somme des 50.000 € ne concerne que la vêtue et non les évolutions de la poutre.

M. Daniel Bouchet précise que les panneaux composit constitueraient une réelle amélioration précisant qu'une économie est engendrée par la disparition du talus ; il rappelle que ce projet reste sobre dans le choix des matériaux. L'économiste indique que la moins-value liée à la suppression du talus ne devrait pas compenser l'éventuel surcoût des vêtues.

M. Xavier Brand ne validera pas cette somme, évoquant un premier dépassement alors que le projet n'a pas démarré.

M. Jean-Marc Bouchet s'interroge sur la possibilité d'introduire une variante ou option lors des appels d'offres mais cette possibilité n'est pas envisageable compte tenu du nombre de lots susceptibles d'être concernés (lot isolation pour l'enduit, lot charpente pour la vêtue).

Pour répondre à M. Vincent Humbert, le choix de la vêtue peut avoir une incidence sur les honoraires du maître d'œuvre.

Pour conclure, il est décidé de conserver l'enduit et de renoncer aux panneaux composit.

M. Dubouchet, économiste, précise l'évolution des coûts et indique que l'estimation globale de l'opération est de 6 627 000 € HT. A la demande M. Guy Demolis, il est précisé que les honoraires à 12 % représentent environ 730 000 € HT. Ces honoraires donneront lieu à une délibération au cours de la séance.

## 2. ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - DECHETS ANNEE 2016, **VOTEE A L'UNANIMITE**

Mme Christine Megevand indique que des administrés se plaignent de l'accueil et des horaires de la déchetterie et souhaiterait qu'une réflexion soit conduite sur l'amélioration de ce service.

M. Jean-Marc Bouchet interpelle M. le Président sur le dépôt des pneus limité à 2 alors que les besoins d'un foyer sont généralement supérieurs.

M. Georges Noel Nicolas regrette que le dépôt des déchets verts soit trop long.

M. le Président propose de solliciter le Vice-Président chargé du développement durable sur ces points.

Mme Brigitte Carlioz pose la question sur les recettes provenant des déchets : M. Philippe Coquille lui précise que les ventes de matériaux, comme l'aluminium, génèrent des recettes.

## 3. INTERET COMMUNAUTAIRE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle que le conseil communautaire a révisé son intérêt communautaire le 19 septembre dernier. Il rappelle que l'intérêt communautaire se décline comme suit :

« 5 - En matière d'action sociale

- *Création, développement et subventions des structures d'accueils pour la petite enfance, les adolescents, les personnes âgées et les personnes en difficulté. Concernant la petite enfance, seuls le multi-accueil Brin de Malice à Cruseilles et le Relais d'Assistants Maternels sont d'intérêt communautaire. »*

4. PROCES-VERBAUX CONSTATANT LA MISE A DISPOSITION DES STADES D'ALLONZIER LA CAILLE ET DE VILLY LE PELLOUX, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président indique que par délibération du 19/09/2017, la CCPC a redéfini son intérêt communautaire : les stades d'Allonzier la Caille et de Villy le Pelloux, sont depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017 de compétence communale et mis à disposition des communes concernées et qu'il convient d'établir un procès-verbal de transfert avec ces communes.

## **FINANCES**

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE ZONE DES VOISINS, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
Cette décision modificative est justifiée par des frais d'études engagés dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Grand Anancy pour ce budget dont le volume global est de 100 000 euros.
6. GARANTIE D'EMPRUNT SCIC EDEIS « LES BATISSES DU COTEAU » A CRUSEILLES **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président explique que la société IDEIS, filiale de Haute Savoie sollicite la CCPC en vue de garantir à 100 % un emprunt destiné à la construction de 5 logements à Cruseilles, opération « les Bâtisses du Côteau » au lieu-dit « les Grands Champs ».
- Mme Brigitte Carlioz précise qu'il s'agit de 15 logements en accession aidée dont 9 ont été achetés par des personnes du territoire. M. Vincent Humbert s'interroge sur la communication à ce sujet. Mme Brigitte Carlioz indique qu'une campagne d'annonces et d'affichage a permis une commercialisation rapide.
7. GROUPE SCOLAIRE LE SAPPEY /VOVRAY EN BORNES PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS EXTERIEURS, **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président rappelle que la construction de l'école à Vovray implique la réalisation d'aménagements spécifiques pour assurer la desserte par les bus scolaires, et dans une moindre mesure la relocalisation des conteneurs à déchets ; Ainsi, la CCPC propose de retenir la même clé de répartition que celle retenue pour les travaux (délibération 8).

## **MARCHES**

8. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE AUX MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET LES ÉTUDES ANNEXES DANS LE CADRE DU PROJET DE GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A VOVRAY EN BORNES **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président rappelle l'accord de répartition initial entre la CCPC et les communes et les communes concernées par le projet de groupe scolaire et périscolaire qui doit être modifié pour tenir compte du montant des travaux de chacune des composantes du groupement. Ce nouvel avenant porte sur la clé de répartition pour les honoraires de maître d'œuvre à 67 % pour la CCPC et 33 % pour les communes.
9. MARCHÉ DE TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRES A VOVRAY-EN-BORNES : CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES **VOTEE A L'UNANIMITE**  
M. le Président rappelle qu'il y a lieu de constituer un groupement de commandes pour les travaux du groupe scolaire et périscolaire.  
Il est proposé de constituer une commission d'appel d'offres spécifique au sein de laquelle il est proposé d'ajouter en suppléant, le Vice-Président délégué au scolaire et le maire du Sappey.

10. CREATION D'UN AUVENT POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE DE CRUSEILLES ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. François Richer explique que la CCPC doit attribuer les marchés pour les travaux du préau de l'école dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire et la création d'un centre de loisirs associé à l'école (CLAE) à Cruseilles.

11. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ACCORD-CADRE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS AVENANT 1 AU LOT 2 SERVICE DE TELEPHONIE MOBILE **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle qu'un accord-cadre de services de télécommunication regroupant les services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile, d'accès internet et d'interconnexion de sites a été conclu pendant l'été avec BOUYGUES TELECOM. Le fournisseur peut consentir des rabais importants (non prévus au marché initial) sur les terminaux, qui par ailleurs sont attribués aux agents travaillant à l'extérieur.

12. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT 4 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE EXTENSION ET RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. le Président rappelle que cet avenant consiste à fixer le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre après validation de l'APD.

13. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Dominique Batonnet rappelle que la CCPC a décidé d'engager la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour les 13 communes, attribué à Hydrétudes.

14. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES FOURNITURE DE PIECES DE FONTAINERIE, **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Dominique Batonnet informe que le marché à bon de commande relatif à la fourniture de pièces de fontainerie, lancé en procédure adaptée, est attribué à HEINRICH CANALISATION S.A.S.

Questions diverses

M. le Président indique que le conseil communautaire est terminé et invite le public et la presse à quitter la salle.

- Projet d'action mobilisation et valorisation de la forêt privée des Ussets et Bornes 2018-2020

M. Vincent Humbert évoque l'opportunité de mettre en œuvre des actions sur la filière forêt-bois, la forêt couvrant le tiers de notre territoire et se caractérisant par un morcellement important. Des propositions d'actions ont été approuvées lors du comité de programmation du Leader le 11 octobre dernier. Une action prévue sur 3 ans peut être financée à hauteur de 64 % par l'Europe au titre du programme Leader Ussets et Bornes. M. Vincent Humbert propose une présentation du projet d'ici la fin de l'année. M. Xavier Brand précise qu'une démarche similaire avait déjà eu lieu mais sans réussite notable.

- Mouvements de personnel

M. Xavier Brand interroge le Président sur les mouvements de personnel. M. le Président évoque l'arrivée d'un agent au service bâtiments. Par ailleurs, après en avoir informé les membres du Bureau, il précise ne pas avoir renouvelé le contrat du responsable des marchés publics, liée à la CCPC depuis 5 années, le poste ayant vocation à être occupé par un agent titulaire de la fonction publique. Il indique que 8 candidatures ont été réceptionnées dont 3 ont donné lieu à un entretien.

La responsable des marchés a également fait acte de candidature et a été reçue. Le choix s'est porté sur un juriste de 33 ans en poste dans le sud-ouest. Outre ces missions sur les marchés publics, ce candidat assistera aux séances du conseil communautaire et interviendra sur l'ensemble des questions juridiques auxquelles la CCPC est confrontée.

M. Gilles Pecci demande si ce recrutement aura un impact sur le budget. M. Joël Louveau indique que ce nouvel collaborateur est attaché principal et que son coût chargé est identique à celui du responsable actuel.

- Signature CAR

M. Xavier Brand rappelle aux membres du conseil communautaire que la signature du contrat Ambition Région, en présence de M. Saddier, aura lieu vendredi 27 octobre 2017 à 18 heures à la mairie de Vovray en Bornes.

M. le Président rappelle que la région a décidé de créer un nouveau cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, fondé sur une relation directe avec les EPCI et donnant la priorité à l'investissement public local.

- Remerciements

M. Louis Jacquemoud remercie M. le Président pour son intervention pour une famille de Cruseilles, dont l'enfant a pu trouver un stage débouchant sur un CDD.

- Cœur de ville à Allonzier la Caille

M. Joël Louveau détaille les modalités de financement des équipements publics engendrés par le projet Cœur de ville. Celui-ci donne lieu à deux types de participation du promoteur : la PFAC pour l'assainissement collectif et la taxe d'aménagement majorée (TAM), pour tous les autres équipements sous maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire. Il rappelle que la taxe d'aménagement majorée doit être instituée par la commune avant le 30 novembre prochain et qu'une convention de répartition doit être conclue, avant la signature de l'autorisation d'urbanisme avec la CCPC, pour le financement des équipements qui lui incombent.

S'agissant du scolaire, le nombre de classes liées au projet s'établit à 4, ce qui aurait pu justifier une participation du promoteur à hauteur de 1 M€. Dans l'accord, la CCPC sollicite le financement d'une seule classe, trois étant déjà disponibles aujourd'hui. Ainsi, le restaurant scolaire et la mezzanine seront mis à disposition de la CCPC et transformés en salle de classe. M. Gilles Pecci précise que le restaurant scolaire sera implanté sur le terrain de foot et il demande que la convention mentionne la mise à disposition dudit terrain, propriété de la CCPC, à la commune. Il rappelle que la commune avait dû investir dans le réaménagement du presbytère pour libérer des locaux communaux destinés à accueillir des compétences communautaires.

- Courrier de l'Agence des Territoires.

Un courrier du cabinet d'urbanisme a été adressé aux communes ayant confié la réalisation de leur PLU à la suite du groupement de commandes conclus avec la CCPC. M. le Président suggère d'inviter son dirigeant à une prochaine réunion du Bureau pour comprendre les raisons de sa demande de soutien.

M. le Président sollicitera M. JL Felfli, absent.

M. le Président précise les futures dates de réunion :

- Bureau : le 24 octobre 2017 à 19 heures à Vovray en Bornes
- Conseil communautaire : le 14 novembre à 19 heures (la date initialement prévue a été reportée en raison du Congrès des maires à Paris).